

Service départemental de la  
Loire-Atlantique

## MORTALITE PISCICOLE DANS L'OGNON A PONT-SAINT-MARTIN EN NOVEMBRE 2017

**Mardi 14/11/2017 :**

Les agents de l'AFB (ex ONEMA) arrivés sur place font un constat analogue à celui de décembre 2016 :

- Formation d'un banc de poissons très dense.
- Au niveau de cette concentration de poissons, un taux d'oxygène dissous très bas (0,7 mg/l) sur une distance d'environ un kilomètre à l'aval de la confluence ruisseau de la Patouillère-Ognon.
- Un taux d'oxygène dissous hors de cette zone critique de 5 mg/l.

### Commentaire :

Comme en 2016, cette crise d'asphyxie n'est pas la conséquence d'un rejet particulier mais de l'association des conditions suivantes :

1/ Un déplacement saisonnier et massif de poissons du lac de Grand Lieu vers le cours inférieur de l'Ognon.

2/ Un étiage normalement estival se prolongeant exceptionnellement tard. De nombreux petits affluents, sur la plupart des bassins versants, sont encore en situation de rupture d'écoulement, voire d'assec. A titre d'exemple, le débit de la Sanguèze, à Illiers, est actuellement de l'ordre de 15 l/s, soit 2% du débit moyen interannuel du mois de novembre et 5 % de celui du mois d'octobre. Des mortalités éparées de poissons ont été observées sur ce cours d'eau, surtout dans les secteurs influencés par des ouvrages barrant son lit, moins oxygénés, et par conséquent, moins aptes à s'auto-épurer que des secteurs courants.

3/ Une situation chronique de qualité d'eau médiocre pour ce cours d'eau, s'accompagnant d'un taux d'oxygène dissous peu élevé pour la saison. Dans ce contexte, la situation peut facilement évoluer en crise d'anoxie à l'occasion de circonstances exceptionnelles, en l'occurrence un débit très faible en présence d'une importante densité de poissons.

Plus généralement, en Loire-Atlantique, aucune masse d'eau n'est classée en « bon état écologique » au sens de la directive cadre européenne sur l'eau. Cette qualité est altérée, à des degrés divers selon les bassins versants, sur le plan physico-chimique (apports diffus de nutriments azotés et phosphorés, etc...) et sur le plan hydro-morphologique (obstacles à l'écoulement, recalibrage et rectification du réseau de petits affluents, etc...).

Les mesures et actions définies notamment par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour restaurer cette qualité écologique ne pourront produire leurs effets, compte tenu du niveau des altérations à l'échelle de grands bassins versants, qu'à moyen voire long terme.

Le 16/11/2017

L'agent technique de l'environnement

Thierry Barberet